

## Fiche d'information préparée conformément à l'art. 32 du règl. 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination **WELDING PASTE**  
Nom chimique et synonymes **UT1000066**  
UFI : **FP50-C0E4-U007-A73T**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination **Pâtes anti-adhésives pour le soudage.**  
supplémentaire

| Utilisations Identifiées | Industrielles | Professionnelles | Consommateurs |
|--------------------------|---------------|------------------|---------------|
| UTILISATION              | ✓             | ✓                | -             |

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **TRAFIMET GROUP SPA A SOCIO UNICO**  
Adresse **via del Lavoro, 8**  
Localité et Etat **36020 Castegnero (VI)**  
**ITALIA**  
**Tél. +39 0444 739900**  
**Fax +39 0444 739999**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de sécurité. **msds@trafimet.com**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **ORFILA (INRS): + 33 ( 0 ) 1 45 42 59 59**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).  
Classification e indication de danger:

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

--

Conseils de prudence:

--

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Informations non pertinentes

### 3.2. Mélanges

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs) dans des quantités telles que la déclaration correspondante serait requise.

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Aucun épisode ayant causé des dommages au personnel chargé de l'utilisation du produit n'a été répertorié. En cas de nécessité, les mesures générales suivantes doivent être prises:

**INHALATION:** Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter aussitôt un médecin.

**INGESTION:** Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

**YEUX et PEAU:** Laver à grande eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun épisode ayant causé des dommages à la santé et pouvant être imputés au produit n'a été répertorié.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés:

Eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: Aucun en particulier.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

N'inhalez pas les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Portez un équipement de protection ignifuge complet (type EN 11611 ou EN469), avec auto-résurrection de l'air comprimé (type EN 137), casque avec visière et protection du cou (type EN443), gants anti-licenciés (type EN407). Collectez séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre le feu. Ne le téléchargez pas sur le réseau d'eaux usées.

S'il est possible du point de vue de la sécurité, déplacez les conteneurs sans nom de la zone de danger immédiat.

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des équipements de protection individuels (voir paragraphe 8). Indiquez clairement le danger de glisser. Déplacer les gens dans un endroit sûr. Consultez les mesures de protection exposées au point 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol / sous-sol. Empêchez l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau d'eaux usées. Gardez l'eau de lavage contaminée et éliminez-la.

En cas de pénétration dans les voies navigables, le sol ou les eaux usées, informez les autorités responsables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas d'évasion de quantités importantes de produit Steelling et mécaniquement, transférez le produit dans des conteneurs adéquats: récupérer si possible.

Matériau adapté à la collecte: matériau absorbant, organique, sable, farine fossile.

Lavez avec beaucoup d'eau ou de détergent biodégradable.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les paragraphes 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brumes. Au travail, ne mangez pas et ne buvez pas.

Nous nous référons également au paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez les conteneurs en position verticale en évitant la possibilité de chutes ou de bosses. Stockez le produit dans l'orgue et les conteneurs bien fermés. Stocker et transporter à température ambiante entre min. +5 ° C et max. 35 ° C Il craint le gel: ne stockez pas à des températures <0 ° C.

Restez loin des rayons du soleil.

Gardez un endroit froid et sec.

Éloignez-vous des aliments, des boissons et de l'alimentation.

Sujets incompatibles: voir le paragraphe suivant 10. Indication pour les locaux: salles adéquatement ventilées.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne)

:  
12

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Reportez-vous aux utilisations identifiées mentionnées au paragraphe 1.2.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Informations pas disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

Protection contre les mains

Généralement pas nécessaire. Pour une utilisation prolongée ou une hypersensibilité, il est recommandé de protéger vos mains avec des gants résistants aux produits chimiques de type EN374 (PVC, PE, néoprène, nitrile, viton, non en caoutchouc naturel). Des gants avec facteur de protection 6 sont recommandés: temps de perméation > 480 minutes, épaisseur min 0,3 mm. Changez les gants qui peuvent être utilisés en présence de signes d'usure, de fissures ou de contamination interne.

Protection de la peau

En cas de contact court, aucune protection n'est nécessaire ainsi que pour porter des vêtements propres avec une couverture cohérente. En cas de contact prolongé, utilisez des vêtements de protection imperméables pour ce matériau: chemises, tabliers ou costumes complets (type EN 340-EN13034).

PROTECTION DU VISAGE ET DES YEUX

Utiliser des lunettes de sécurité avec protection latérale contre les éclaboussures de type EN166.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale. En cas de formation de vapeur / aérosol, utilisez une protection respiratoire de type EN149 avec le filtre FFP2.

Risques thermiques:

Aucun.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                        | Valeur           | Informations |
|-----------------------------------|------------------|--------------|
| Etat Physique                     | pâte translucide |              |
| Couleur                           | rouge            |              |
| Odeur                             | inodore          |              |
| Point de fusion ou de congélation | pas disponible   |              |
| Point initial d'ébullition        | pas disponible   |              |
| Inflammabilité                    | non applicable   |              |
| Limite inférieure d'explosion     | pas disponible   |              |

**WELDING PASTE**

|                                       |                      |                    |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Limite supérieur d'explosion          | pas disponible       |                    |
| Point d'éclair                        | > 60 °C              |                    |
| Température d'auto-inflammabilité     | pas disponible       |                    |
| Température de décomposition          | pas disponible       |                    |
| pH                                    | 7                    |                    |
| Viscosité cinématique                 | pas disponible       |                    |
| Solubilité                            | insoluble dans l'eau |                    |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | pas disponible       |                    |
| Pression de vapeur                    | pas disponible       |                    |
| Densité et/ou densité relative        | 0,9                  | Température: 25 °C |
| Densité de vapeur relative            | pas disponible       |                    |
| Caractéristiques des particules       | pas applicable       |                    |

**9.2. Autres informations**

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Propriétés explosives  | pas explosif |
| Propriétés comburantes | non oxydant  |

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de dangers de réaction particuliers avec d'autres substances dans des conditions d'utilisation normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans les conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

**10.4. Conditions à éviter**

Évitez l'exposition au soleil. Évitez la surchauffe et les températures > 50 ° C.

**10.5. Matières incompatibles**

Éloignez-vous des agents oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**



Ne décomposez pas dans des conditions normales. En cas de décomposition thermique, des vapeurs potentiellement nocives peuvent se former pour la santé.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

#### Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

#### Effets interactifs

Informations pas disponibles

#### TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

#### CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

#### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

**WELDING PASTE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**11.2. Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

### 12.1. Toxicité

Informations pas disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Informations pas disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

### 12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.



## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

## RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE  
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

Classification pour la pollution des eaux en Allemagne (AwSV, vom 18. April 2017)

WGK Nwg: Non dangereux pour les eaux

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange  
/  
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

## LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
  4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
  14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
  15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
  16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
  17. Règlement (UE) 2019/1148
  18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
  19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
  20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
  21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
  22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet IFA GESTIS
  - Site Internet Agence ECHA

**WELDING PASTE**

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

**Modifications par rapport à la révision précédente.**

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 09 / 11 / 12 / 15 / 16.